

eBra
GROUPEEURO
Légales

Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales38@ledauphine.com

LE DAUPHINÉ
libéréLe Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,189 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément au
décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds
de commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement mises en
ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

AVIS

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE SAINTE
ETIENNE DE CROSSEYAvis de mise à l'enquête publique
Projet de révision n°1 du Plan Local
d'Urbanisme de St Etienne de Crossey
selon la procédure allégée

Selon les dispositions de l'arrêté n° 2023_129 de Mme la Maire de la Commune de Saint Etienne de Crossey en date du 21 décembre 2023, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme selon la procédure allégée sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours : du LUNDI 22 JANVIER 2024 au MERCREDI 21 FÉVRIER 2024 inclus.

Mme GREMEAUX Dominique, dûment agréée par le Tribunal Administratif de Grenoble, assumera les fonctions de commissaire enquêteur et M. MAZERREL Stéphane les fonctions de commissaire enquêteur suppléant. La révision n°1 du PLU selon la procédure allégée portera sur la suppression de "l'élément paysager et arbres remarquables" protégé au PLU sur la parcelle C 1115. Pour répondre aux besoins croissants du tissu associatif local très actif du territoire et des manifestations communales, la commune souhaite réaliser une salle multi-activités d'environ 1000 m² sur le tènement de l'actuelle salle des fêtes et de ses locaux adossés. La parcelle derrière la salle actuelle est à ce jour inconstructible en raison de cet espace vert paysager protégé. Pendant ce délai : Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable :

- Sur support papier, sur ordinateur, en Mairie aux jours et heures ouvrables de la mairie :
- Lundi et Mardi après-midi de 13h30 à 18h ; Mercredi matin de 9h à 12h ; Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30 ; Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00.
- Sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante : www.st-etienne-de-crossey.fr
- Une permanence sera assurée par Mme. la commissaire enquêteur à la Mairie de Saint Etienne de Crossey afin de répondre aux demandes d'informations faites par le public, les jours et heures suivants :

Le LUNDI 22 JANVIER 2024 de 14h à 18h
Le JEUDI 15 FÉVRIER 2024 de 14h à 18h30.
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet seront consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier : 134 rue de la Mairie 38960 Saint Etienne de Crossey
- Par courriel : revisionallegeeplu@crossey.org

(Article L123-13). - Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête conduit l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet, plan ou programme, et de participer effectivement au processus de décision. Il ou elle permet au public de faire parvenir ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête par courrier électronique de façon systématique ainsi que par toute autre modalité précisée dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de la commune de St Etienne de Crossey : www.st-etienne-de-crossey.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers de l'enquête publique conjointe auprès du secrétariat de Mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les informations relatives au projet pourront être données par Mme MARRANT Myriam, adjointe à l'urbanisme ou Mr ROUDET Bruno 1^{er} adjoint, sur rendez-vous. (Se renseigner au secrétariat de mairie aux jours et horaires d'ouverture) Au terme de l'enquête publique, les rapports et les conclusions de Mme. la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie et sur le site internet de la commune durant un an.

À la suite de cette enquête, le projet de révision n°1 selon la procédure allégée du PLU pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des observations de la commissaire enquêteur et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du Conseil municipal de la commune de St Etienne de Crossey. Le projet a été soumis à l'autorité environnementale pour un examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R.104-33 à R.104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme. Envoi de la publication le 28/12/2023

384897800



Marchés publics

Agir en proximité
pour les acheteurs publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact :
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNESApprobation du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal de Bièvre Est suite à la
régularisation des vices de forme et de
procédure de l'enquête publique réalisée en
2019 et retenus par le tribunal administratif
de Grenoble

Par délibération n°2024-01-01 en date du 08 janvier 2024, le conseil communautaire de la communauté de communes de Bièvre Est a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bièvre Est suite à la régularisation des vices de forme et de procédure de l'enquête publique réalisée en 2019 et retenus par le tribunal administratif de Grenoble. La délibération a été affichée pendant un mois au siège de Bièvre Est ainsi que dans les mairies des 14 communes composant la communauté de communes. Le dossier est tenu à la disposition du public en version numérique au siège de Bièvre Est, aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que sur le site internet de la communauté de communes.

387270100

Enquêtes publiques

COMMUNE DE
VOREPPE

Avis d'enquête publique

Projet de mise à jour du classement des voies
communales et des chemins ruraux

Par arrêté n°2024/0001 du 2 janvier 2024, le Maire de Voreppe a prescrit l'enquête publique relative à la mise à jour du plan et des tableaux de classement des voies communales et des chemins ruraux de la Commune. L'enquête publique se déroulera en Mairie, 1 place Charles de Gaulle, pour une durée de 15 jours, du : LUNDI 22 janvier 2024 à 8h30 au LUNDI 5 février 2024 à 17h00. Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert et paraphé par la Commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en Mairie de Voreppe, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- lundi et mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h,
- mardi : 8h30-12h / 13h30-18h,
- jeudi : 8h30-12h,
- vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique pourra aussi être consulté sur le site internet de la Commune www.voreppe.fr pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Les observations du public pourront être également reçues au plus tard le lundi 5 février 2024, par :

- Courrier postal à l'attention de Madame la commissaire enquêteur, Projet de mise à jour du classement des voies communales et des chemins ruraux, Hôtel de ville - 1 place Charles de Gaulle - CS 40147 - 38341 Voreppe cedex
- Voie électronique au plus tard à 17h00, à l'adresse suivante : enquete.poblet@gmail.com

Les courriers et observations du public reçus par voie électronique seront annexés et consultables dans le registre d'enquête.

Madame Pascale POBLET, responsable administrative, est désignée en qualité de Commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, lors de permanences à l'Hôtel de ville :

- Le mardi 23 janvier 2024 de 16h00 à 18h00
- Le mercredi 31 janvier 2024 de 14h00 à 16h00
- Le lundi 5 février 2024 de 15h00 à 17h00

Une demande de rendez-vous pendant ces créneaux de permanence pourra être formulée auprès de la Commissaire enquêteur sur l'adresse mail suivante : enquete.poblet@gmail.com

Les personnes désirant des informations sur le projet peuvent s'adresser à Monsieur Charly PETRE, Adjoint au Maire, ainsi qu'après du service espace public de la Commune. L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera affiché en Mairie et aux extrémités des voies communales et chemins ruraux concernés par des projets de désaffectation et de déclassement, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le rapport et les conclusions motivées de la Commissaire enquêteur seront mis à disposition du public en Mairie pendant un an à partir de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Commune.

À l'issue de l'enquête, le projet de mise à jour du classement de la voirie communale sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

385237900